

A**propos**

DES TREMPLINS

Les réponses
à vos
questions

Qu'est-ce qu'un tremplin ?

Le tremplin est un préalable à la préparation au concours ou à l'examen permettant un renforcement des capacités en expression écrite, analyse, synthèse, argumentation et en mathématiques pour certains concours/examens professionnels. Il permet de vérifier les acquis et les compétences indispensables pour engager une formation dans de bonnes conditions.

Comment et quand s'inscrire ?

Vous ne pouvez pas vous inscrire à un tremplin. Vous vous inscrivez à une préparation à un concours ou examen professionnel et selon vos résultats au test d'orientation, vous pouvez être orienté.e vers une formation tremplin.

Quelle est la durée d'un tremplin ?

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
4 jours en présentiel + 2 jours en distanciel Total : 6 jours Attaché principal 3 jours en présentiel + 1 jour en distanciel Total : 4 jours	5 jours en présentiel + 2 jours en distanciel Total : 7 jours	Uniquement en présentiel. <ul style="list-style-type: none">● module français 1 : 5 jours● module français 2 : 5 jours● module maths : 7 jours Total : de 5 jours à 17 jours selon vos résultats au test. Les modules peuvent être cumulatifs.

Le tremplin doit-il être obligatoirement suivi s'il a été préconisé ou puis-je intégrer la préparation sans y participer ?

La réalisation du tremplin n'est pas optionnelle, elle conditionne l'entrée en préparation. Le module de tremplin non réalisé ou non validé met un terme au parcours de formation proposé par le CNFPT et ne permet plus à l'agent.e d'accéder à la préparation.

Comment valider le tremplin ?

3 critères

- L'assiduité en présentiel*
- La réalisation des exercices d'application proposés en distanciel*
- La consultation des ressources en ligne*

Pour plus d'information,
contactez le service préparation concours IDF.